



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, légalement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

Délibération n° 8- 2022-

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

27/03/2022

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, les Conseillers M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES,

Absents et excusés: Mme ROLLET Marie-Christine

Mme Marie-Christine ROLLET, a donné pouvoir à Madame Fanny DA MOTA.

Monsieur Jean-Marie FONTAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET ANNEXE- ASSAÛNissement

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2022 077-217700731-20220407-DE_008_2022-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales : articles L 2311-1 et suivants,

Après avoir reçu les documents avec la convocation et entendu la présentation détaillée par chapitre faite par Madame le Maire, Chantal BELLACHE

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

De voter le projet de budget tel qu'il lui a été présenté, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	276 388.73€	276 388.73 €
FONCTIONNEMENT	115 092.77 €	115 092.77 €

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le Comptable Publique du SGC PROVINS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents pour extrait conforme au registre,

Le maire,

Chantal BELLACHE



RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2022 077-217700731-20220407-DE_008_2022-DE